

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00258 Numéro SIREN : 539 644 450 Nom ou dénomination : ANNONIM

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt 5663

ANNONIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 160.736 euros
Siège social : Lieudit les Six Chemins

07100 ANNONAY

539.644.450 R.C.S. AUBENAS

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

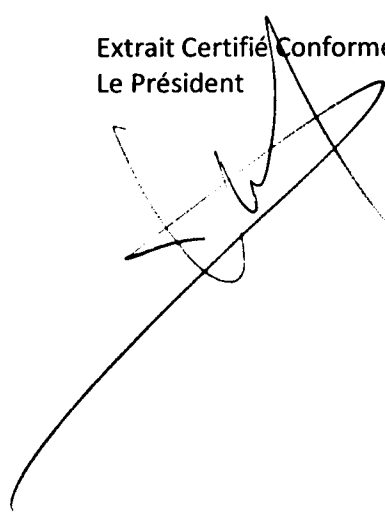
TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 qui s'élève à la somme de 12.475 euros à l'amortissement partiel du compte « Report à nouveau » débiteur.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
Le Président



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ANNONIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Lieu dit les six chemins 07100 ANNONAY		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 3 9 6 4 4 4 5 0 0 0 0 2 2		Néant		*	
						Exercice N clos le, 31/12/2022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	48 020	AC	39 906	8 114
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 350	AG	5 695	2 655
		Fonds commercial (1)	AH	183 813	AI		183 813
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	504 225	AQ	459 769	44 456
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	313 234	AS	207 120	106 113
		Autres immobilisations corporelles	AT	689 412	AU	601 977	87 435
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BE		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 594	BI		3 594
TOTAL (II)			BJ	1 750 650	BK	1 314 469	436 181
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	36	BM		36
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	570 509	BU		570 509
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	54 343	BY	604	53 739
		Autres créances (3)	BZ	127 669	CA	6 737	120 932
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	53 000	CE		53 000
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	201 419	CG		201 419	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 205	CI		17 205	
	TOTAL (III)	CJ	1 024 183	CK	7 341	1 016 842	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	2 774 834	IA	1 321 810	1 453 024
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ANNONIM		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 160 736.....)			DA	160 736
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	646 176
	Report à nouveau			DH	(2 651 517)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	12 475
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	(1 832 130)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	181 990
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 077 432
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	995 059
	Dettes fiscales et sociales			DY	239 694
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	522
	Autres dettes			EA	790 455
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	3 285 154	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 453 024	
REVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 563 002
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 040	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ANNONIM							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 885 352	FB		FC	10 885 352	
	Production vendue		biens * services *	FD	7 029	FE	7 029	
				FG	120 921	FH	120 921	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 013 303	FK		FL	11 013 303	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	45 507		
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 001		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 061 812
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 485 356	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(113 708)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	11 663	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	66	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	848 207	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	70 495	
	Salaires et traitements*					FY	690 169	
	Charges sociales (10)					FZ	149 085	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	87 252	
			- dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	2 562		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)				GE	3 968		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	11 235 119
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(173 306)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	775		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)						GP	775	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	24 930		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU	24 930	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(24 154)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(197 461)	

Désignation de l'entreprise SAS ANNONIM

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	17 823	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	198 767	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	216 590	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 866	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 786	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 653	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	209 937	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 279 178	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 266 703	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	12 475	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	24 557
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	14 880	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	45 328	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Voir état annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ANNONIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 453 024 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 475 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Agencements des constructions : 7 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les stocks sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge afférente au rayon auquel ils appartiennent.

Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du "premier entré -premier sorti".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société ANNONIM a bénéficié d'un abandon de créance de la part de la société ITM SUD EST à hauteur de 198.767 € HT comptabilisé en produits exceptionnels

Autres éléments significatifs

La SAS ANNONIM a été placée en procédure de sauvegarde depuis le 24/09/2019.

Par jugement du 13/07/2021, le tribunal de commerce d'Aubenas a accepté un plan de continuation.

L'échéancier arrêté dans le cadre du plan de sauvegarde est respecté à ce jour. Le solde dû au 31/12/2022 s'élève à 755 K€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	48 020			48 020
- Fonds commercial	183 813			183 813
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 171	3 180		8 351
Immobilisations incorporelles	237 004	3 180		240 184
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	483 776	21 884	1 435	504 225
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	270 600	42 634		313 234
- Installations générales, agencements aménagements divers	651 745	18 839		670 585
- Matériel de transport		2 400	2 400	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 311	5 518		18 828
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 421 381	91 275	3 835	1 506 873
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	31 500		27 906	3 594
Immobilisations financières	31 500		27 906	3 594
ACTIF IMMOBILISE	1 689 885	94 455	31 741	1 750 651

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 180	91 275		94 455
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 180	91 275		94 455
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 835	27 906	31 741
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 835	27 906	31 741

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	8 114	10,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	8 114	

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	183 813
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	183 813

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	39 475	431		39 906
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 171	525		5 696
Immobilisations incorporelles	44 646	955		45 602
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	446 609	14 596	1 435	459 769
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	184 600	22 521		207 121
- Installations générales, agencements aménagements divers	544 808	46 830		591 638
- Matériel de transport		2 400	2 400	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 602	1 737		10 339
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 186 567	88 084	3 835	1 268 867
ACTIF IMMOBILISE	1 231 213	89 039	3 835	1 314 469

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 202 813 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	3 594		3 594
Autres	3 594		3 594
Créances de l'actif circulant :	199 219	199 219	
Créances Clients et Comptes rattachés	54 343	54 343	
Autres	127 669	127 669	
Charges constatées d'avance	17 206	17 206	
Total	202 813	199 219	3 594

Produits à recevoir

	Montant
FACT.A ETABLIR CLIENTS TTC	21 612
RRRO A RECEVOIR TTC	48 196
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	4 331
INTERETS COURUS A RECEVOIR	274
Total	74 413

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 160 736,00 euros décomposé en 10 046 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 046	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 046	16,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 285 154 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 041	1 041		
- à plus de 1 an à l'origine	180 950	129 852	51 098	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 077 432	1 077 432		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995 059	995 059		
Dettes fiscales et sociales	239 695	239 695		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	522	522		
Autres dettes (**)	790 456	119 402	335 527	335 527
Produits constatés d'avance				
Total	3 285 154	2 563 002	386 625	335 527
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	98 171			
(**) Dont envers Groupe et associés	1 069 900			

Les autres dettes comprennent 754 936 € correspondant au montant total de la dette du plan de sauvegarde diminué de l'abandon de

Notes sur le bilan

créance de la société ITM SUD EST.

Le Tribunal de Commerce d'Aubenas a fixé la durée de 10 ans pour le paiement du solde du plan, selon 10 annuités constantes sans intérêts, de 07/2022 à 07/2031.

Il reste donc 9 échéances annuelles au 31/12/2022.

Les contrats de prêts sont poursuivis selon les tableaux d'amortissement initiaux, et les échéances suspendues en période d'observation seront reportées, comme les intérêts, en fin de contrats.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	170 272	170 272	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	170 272	170 272	

Charges à payer

	Montant
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	143 975
INT.COURUS EMPR.ETAB.CREDIT	10 678
INTERETS COURUS A PAYER	1 041
INTERET A PAY CPTÉ COURANT	14 880
DETTE PROV. POUR CONGES PAYES	46 929
CHEQUE DEJEUNER	96
CHARGES SOC. CONGES A PAYER	9 676
ETAT - CHARGES A PAYER	3 247
TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE	527
TAXE APPRENTISSAGE	313
CET	7 603
TASCOM	59 264
DIVERS CHARGES A PAYER	10 189
Total	308 417

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	17 206		
Total	17 206		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Charges exceptionnelles diverses	4 360	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	507	
Amortissements exceptionnels des immobilisations	1 787	
Régularisations diverses		5 630
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 193
Abandon de créance ITM Sud Est		198 767
TOTAL	6 653	216 590

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	29 801
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Emprunts OSEO	122 710
Emprunt CIC	47 562
Autres engagements donnés	170 272
Total	200 073
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	170 272

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 29 801 euros

La société ANNONIM ne cotise pas à une caisse d'assurance.

L'évaluation des droits est effectuée de la manière suivante

- Convention collective : Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire
- Méthode de calcul choisie : Méthode rétrospective des unités de crédits projetées. (conforme IAS 19). Les indemnités de fin de carrière sont calculées sur la base du salaire de fin de carrière. Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée à la clôture de l'exercice.
- Population retenue : Tous les salariés présents au 31/12/2022
- Rémunération brute retenue : Dernier salaire mensuel
- Table de mortalité retenue : INSEE 2022

Autres informations

- Taux d'actualisation : 3.75 % (net d'inflation)
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age minimal de départ en retraite : Départ volontaire à 62 ans

Le calcul est effectué charges sociales incluses.

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

« SAS ANNONIM »

Lieu - dit Les Six Chemins
Rue du Docteur Duret
07 100 ANNONAY

RAPPORTS ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

« SAS ANNONIM »

Lieu – dit Les Six Chemins
Rue du Docteur Duret
07 100 ANNONAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

SAS ANNONIM
Rue du Docteur Duret
Les Six-chemins
07100 ANNONAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes de la société **Sas ANNONIM**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Sous la réserve ci-après explicitée, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

• Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation puisque par jugement du 13 juillet 2021, le tribunal de commerce d'Aubenas a entériné un plan de continuation et arrêté le plan de sauvegarde sur 10 ans.

En cas de non-respect de l'échéancier mis en place dans le cadre de ce jugement, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite de ses activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

.../...

FS

II - FONDEMENT DE L'OPINION

• Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée au paragraphe I :

- Les options retenues dans le choix de l'application des principes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans l'Annexe des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulon, le 14 juin 2023

FRANK
Frank LEATHEC
Commissaire aux Comptes

C.N.C.C.
Annexés au présent rapport:

- Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- Comptes annuels de l'exercice

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
--

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	48 020	39 906	8 114	8 545
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	8 351	5 696	2 655	
Fonds commercial (1)	183 813		183 813	183 813
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	504 225	459 769	44 456	37 168
Installations techniques, matériel et outillage industriels	313 234	207 121	106 113	86 001
Autres immobilisations corporelles	689 413	601 977	87 436	111 646
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 594		3 594	31 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 750 651	1 314 469	436 182	458 672
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	36		36	103
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	570 509		570 509	456 801
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	54 343	604	53 739	32 633
Autres créances	127 669	6 737	120 932	209 582
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	53 000		53 000	15 443
Disponibilités	201 419		201 419	273 051
Charges constatées d'avance (3)	17 206		17 206	16 477
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 024 184	7 341	1 016 842	1 004 089
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 774 835	1 321 810	1 453 024	1 462 761
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				992

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	160 736	160 736
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	646 176	646 176
Report à nouveau	-2 651 517	-1 684 081
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	12 475	-967 437
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 832 130	-1 844 605
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	181 990	275 621
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 077 432	911 146
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995 059	803 847
Dettes fiscales et sociales	239 695	215 714
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	522	522
Autres dettes	790 456	1 100 517
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	3 285 154	3 307 366
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 453 024	1 462 761
(1) Dont à plus d'un an (a)	722 152	1 039 061
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 563 002	2 268 305
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 041	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	10 885 352	8 941 226
Production vendue (biens)	7 030	6 905
Production vendue (services)	120 921	107 987
Chiffre d'affaires net	11 013 303	9 056 118
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	45 508	5 841
Autres produits	3 002	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 061 813	9 061 959
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	9 485 357	7 705 963
Variations de stock	-113 708	373 707
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 663	11 622
Variations de stock	66	-103
Autres achats et charges externes (a)	848 207	966 651
Impôts, taxes et versements assimilés	70 496	47 382
Salaires et traitements	690 169	632 324
Charges sociales	149 085	136 360
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	87 253	115 282
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 563	4 375
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 969	10 970
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	11 235 119	10 004 534
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-173 307	-942 575
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	776	484
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	776	484
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	24 931	13 435
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	24 931	13 435
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-24 155	-12 951
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-197 462	-955 526

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	17 823	104 023
Sur opérations en capital	198 767	5 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	216 590	109 023
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 866	109 504
Sur opérations en capital		11 430
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 787	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	6 653	120 934
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	209 937	-11 911
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	11 279 179	9 171 466
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 266 703	10 138 902
BENEFICE OU PERTE	12 475	-967 437
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	14 880	2 365

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ANNONIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 453 024 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 475 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Agencements des constructions : 7 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les stocks sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge afférente au rayon auquel ils appartiennent.

Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du "premier entré -premier sorti".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société ANNONIM a bénéficié d'un abandon de créance de la part de la société ITM SUD EST à hauteur de 198.767 € HT comptabilisé en produits exceptionnels

Autres éléments significatifs

La SAS ANNONIM a été placée en procédure de sauvegarde depuis le 24/09/2019.

Par jugement du 13/07/2021, le tribunal de commerce d'Aubenas a accepté un plan de continuation.

L'échéancier arrêté dans le cadre du plan de sauvegarde est respecté à ce jour. Le solde dû au 31/12/2022 s'élève à 755 K€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	48 020			48 020
- Fonds commercial	183 813			183 813
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 171	3 180		8 351
Immobilisations Incorporelles	237 004	3 180		240 184
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	483 776	21 884	1 435	504 225
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	270 600	42 634		313 234
- Installations générales, agencements aménagements divers	651 745	18 839		670 585
- Matériel de transport		2 400	2 400	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 311	5 518		18 828
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 421 381	91 275	3 835	1 506 873
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	31 500		27 906	3 594
Immobilisations financières	31 500		27 906	3 594
ACTIF IMMOBILISE	1 689 885	94 455	31 741	1 750 651

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 180	91 275		94 455
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 180	91 275		94 455
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 835	27 906	31 741
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 835	27 906	31 741

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	8 114	10,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	8 114	

Notes sur le bilan

Fonds commercial

31/12/2022

Éléments achetés	183 813
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	183 813

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	39 475	431		39 906
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 171	525		5 696
Immobilisations incorporelles	44 646	955		45 602
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	446 609	14 596	1 435	459 769
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	184 600	22 521		207 121
- Installations générales, agencements aménagements divers	544 808	46 830		591 638
- Matériel de transport		2 400	2 400	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 602	1 737		10 339
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 186 567	88 084	3 835	1 268 867
ACTIF IMMOBILISE	1 231 213	89 039	3 835	1 314 469

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 202 813 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	3 594		3 594
Autres	3 594		3 594
Créances de l'actif circulant :	199 219	199 219	
Créances Clients et Comptes rattachés	54 343	54 343	
Autres	127 669	127 669	
Charges constatées d'avance	17 206	17 206	
Total	202 813	199 219	3 594

Produits à recevoir

	Montant
FACT.A ETABLIR CLIENTS TTC	21 612
RRRO A RECEVOIR TTC	48 196
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	4 331
INTERETS COURUS A RECEVOIR	274
Total	74 413

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 160 736,00 euros décomposé en 10 046 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 046	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 046	16,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 285 154 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 041	1 041		
- à plus de 1 an à l'origine	180 950	129 852	51 098	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 077 432	1 077 432		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995 059	995 059		
Dettes fiscales et sociales	239 695	239 695		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	522	522		
Autres dettes (**)	790 456	119 402	335 527	335 527
Produits constatés d'avance				
Total	3 285 154	2 563 002	386 625	335 527
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	98 171			
(**) Dont envers Groupe et associés	1 069 900			

Les autres dettes comprennent 754 936 € correspondant au montant total de la dette du plan de sauvegarde diminué de l'abandon de

Notes sur le bilan

créance de la société ITM SUD EST.

Le Tribunal de Commerce d'Aubenas a fixé la durée de 10 ans pour le paiement du solde du plan, selon 10 annuités constantes sans intérêts, de 07/2022 à 07/2031.

Il reste donc 9 échéances annuelles au 31/12/2022.

Les contrats de prêts sont poursuivis selon les tableaux d'amortissement initiaux, et les échéances suspendues en période d'observation seront reportées, comme les intérêts, en fin de contrats.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	170 272	170 272	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	170 272	170 272	

Charges à payer

	Montant
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	143 975
INT.COURUS EMPR.ETAB.CREDIT	10 678
INTERETS COURUS A PAYER	1 041
INTERET A PAY CPTÉ COURANT	14 880
DETTE PROV. POUR CONGES PAYES	46 929
CHEQUE DEJEUNER	96
CHARGES SOC. CONGES A PAYER	9 676
ETAT - CHARGES A PAYER	3 247
TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE	527
TAXE APPRENTISSAGE	313
CET	7 603
TASCOM	59 264
DIVERS CHARGES A PAYER	10 189
Total	308 417

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	17 206		
Total	17 206		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Charges exceptionnelles diverses	4 360	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	507	
Amortissements exceptionnels des immobilisations	1 787	
Régularisations diverses		5 630
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 193
Abandon de créance ITM Sud Est		198 767
TOTAL	6 653	216 590

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	29 801
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Emprunts OSEO	122 710
Emprunt CIC	47 562
Autres engagements donnés	170 272
Total	200 073
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	170 272

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 29 801 euros

La société ANNONIM ne cotise pas à une caisse d'assurance.

L'évaluation des droits est effectuée de la manière suivante

- Convention collective : Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire
- Méthode de calcul choisie : Méthode rétrospective des unités de crédits projetées. (conforme IAS 19). Les indemnités de fin de carrière sont calculées sur la base du salaire de fin de carrière. Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée à la clôture de l'exercice.
- Population retenue : Tous les salariés présents au 31/12/2022
- Rémunération brute retenue : Dernier salaire mensuel
- Table de mortalité retenue : INSEE 2022

Autres informations

- Taux d'actualisation : 3.75 % (net d'inflation)
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age minimal de départ en retraite : Départ volontaire à 62 ans

Le calcul est effectué charges sociales incluses.

325, Rue André Philip

69421 LYON CEDEX 03

TOQUE 809

Tel : 04.78.60.10.87

Fax : 04.78.60.25.57

AUBIGNON

Avocats :

Jean-François HIRTEZ

*Spécialisation en Droit
des Sociétés*

Jody CLAVEYROLLE LAMRINI

Pierre-Mane LAUNAY

Frédéric MANZON

Alexandre MARS

Gilles SALIGNAT

Juristes :

Ilham EL MAKHFI

Céline GOURIER

Mathilde LUCA

Mathilde VILLARET

LYON

Avocats :

Jean-Paul BOURDEN

*Spécialisation en Droit
des Sociétés*

Raymond EXPOSITO

Angélique GILLIN

Juristes :

Emilie ANDRE

Lea CHIBOUT

Fanny PEUBEZ

SOCOJUR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AUBENAS

- 2 OCT. 2023

ARRIVÉE

Greffes du Tribunal de Commerce

10 Rue Georges Couderc

07200 AUBENAS

Lyon le 28 septembre 2023

Nos Réf : RE/FP

Objet : ANNONIM – Dépôt des comptes - Exercices clos le 31 décembre 2022

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt, le bilan, les comptes annuels et annexes, le rapport du Commissaire aux comptes, la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée pour le dépôt des comptes annuels de la société visée en référence.

Nous joignons un chèque d'un montant de 45.02 euros en règlement de vos frais.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser les certificats de dépôt susvisés accompagnés de vos factures.

Avec nos remerciements anticipés,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos salutations distinguées.



Jean-Paul BOURDEN